Eure-et-Loir Ingénierie

Rapport d'activité 2022

Avec le soutien

Eure-et-Loir LE DÉPARTEMENT

Mars 2023

03 ÉDITO

04 FONCTIONNEMENT

06 Les membres d'Eure-et-Loir Ingénierie
Assemblée générale
Conseil d'administration

07 L'ÉQUIPE

08 LES MISSIONS

10 L'ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif

14 Assainissement collectif

17 INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

19 VOIRIE

22 ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

24 L'EXPÉRIMENTATION DPD

25 GRILLE TARIFAIRE 2022

26 BUDGET

28 INFORMATION ET COMMUNICATION

30 PERSPECTIVES 2023

EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE #05 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 | **DIRECTEUR DE PUBLICATION** Christophe LE DORVEN | **RÉDACTEUR EN CHEF** Adeline OLLIVIER | **CRÉDIT PHOTOS** Conseil départemental d'Eure-et-Loir - Eure-et-Loir Ingénierie | **MISE EN PAGE** Eure-et-Loir Ingénierie Laurence PHILIPPON | **IMPRESSION** Imprimerie départementale | **ONT ÉGALEMENT PARTICIPÉ À CE NUMÉRO** Karima BENYAHIA, Aude BRANKA, Sébastien DAVID, Laurence PHILIPPON, Guy-Luc SIMON et Julie VIALLE - Nicolas DORKELD, Jean-Claude FRIESSE, Philippe GAUCHERON, Patrick HOUVET et Didier RENVOISE

ÉDITO

Eure-et-Loir Ingénierie, une année 2022 au plus près des besoins de son territoire

Tout au long de l'année 2022 les équipes d'Eure-et-Loir Ingénierie ont mis à votre disposition, leurs compétences, leur vision et leur écoute pour vous accompagner dans vos projets. C'est à ce titre que nous avons le plaisir de vous dévoiler le rapport annuel d'activité.

Mettant en lumière et en chiffre cette année écoulée, il permet de retracer nos actions autour des missions que nous exerçons à votre service, comme l'assainissement ou la voirie, où vous avez pu nous témoigner votre satisfaction pour le travail accompli.

L'année 2022, en outre, a permis de mener une expérimentation avec la mise en place d'un délégué à la protection des données mutualisé. Une franche réussite qui sera ainsi renforcée et élargie en 2023.

Une année de défis qui s'offre à nous, marquée par une montée en puissance de nos compétences et de nos moyens d'action.

Un grand merci à toutes les communes et tous les EPCI pour la confiance renouvelée. Ensemble pour le développement de notre territoire !

Christophe LE DORVEN
Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
Président d'Eure-et-Loir Ingénierie

FONCTIONNEMENT

Les membres d'Eure-Loir-Ingénierie

290 collectivités adhérentes

- **Conseil départemental**
- **8 Communautés de communes**
- **278 Communes**
- **3 Syndicats**

En 2022, le conseil d'administration a validé l'adhésion des collectivités suivantes :

Mission assainissement collectif : Bonneval

Mission assistance administrative et juridique : Aunay-sous-Crécy, Courville-sur-Eure, Guainville, Champrond-en-Gâtine, Saint-Lubin-de-la-Haye, Vert-en-Drouais, Villages-Vovéens, Serazereux, SIVOM Tremblay-Serazereux, Beauvilliers, Meslay-le-Grenet et Faverolles.

Mission instruction des autorisations d'urbanisme : Louville-la-Chenard, Varize, Cormainville, Dambron, Lumeau, Oysonville, Rouvray-Saint-Denis, Ardelu et Prasville.

Mission voirie : Garnay, Châtaincourt, Coltainville, Magny, Mézières-en-Drouais, Ecrosnes, Rueil-la-Gadelière, La Chapelle-du-Noyer et Courbehaye.

Par ailleurs, le conseil d'administration a validé l'expérimentation « Délégué à la Protection des Données » (DPD) auprès des collectivités suivantes :

Expérimentation DPD mutualisé : Aunay-sous-Auneau, Conie-Molitard, Digny, Fontenay-sur-Eure, Garancières-en-Drouais, Guainville, Illiers-Combray, Moléans, Montigny-le-Chartif, Saussay et Tremblay-les-Villages.

Nombre de communes adhérentes par EPCI eurélien

Les communes des Communautés de Communes les plus rurales sont celles qui sont les plus représentées au sein des collectivités adhérentes d'ELI. Une communication auprès des EPCI où les taux sont inférieurs à 80% pourrait être menée. A noter qu'en 2023, la nouvelle mission pourrait faire croître certains taux.

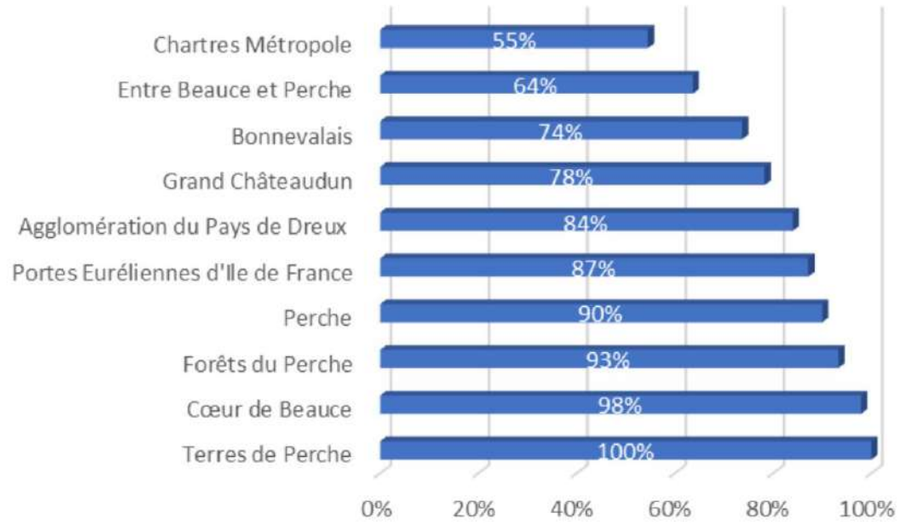

Répartition de la population par commune adhérente

Les collectivités cibles d'ELI sont bien les communes les plus « petites » : 50% des communes adhérentes ont moins de 500 habitants, ce qui est conforme à la représentation des communes euréliennes.

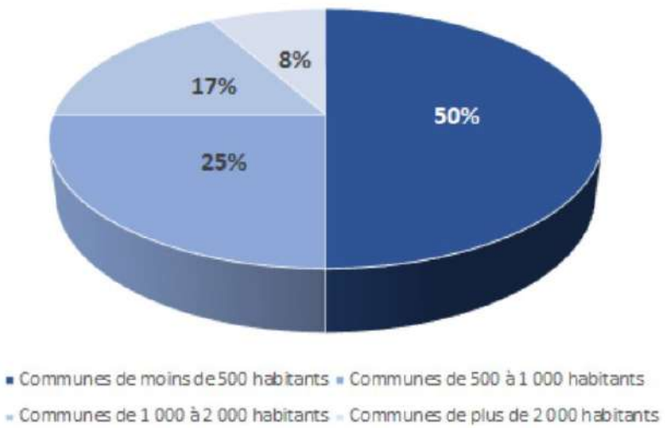

Assemblée générale

Les statuts du 28 mars 2019 prévoient une Assemblée générale composée de 3 collèges :

- 1er collège : le Conseil départemental (8 représentants désignés)
- 2e collège : les communes (chaque commune désigne un représentant titulaire et un suppléant)
- 3e collège : les EPCI (chaque EPCI désigne un représentant titulaire et un suppléant).

Le Président du Conseil départemental est de droit le Président d'Eure-et-Loir Ingénierie.

Dates des Assemblées en 2022 : 28 février et 28 mars.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de 17 membres issus des trois collèges :
Dates des Conseils d'administration en 2022 : 31 janvier, 14 mars, 13 juin, 19 septembre et 18 novembre.

M. LE DORVEN Christophe
Président du Conseil départemental
Président d'Eure-et-Loir Ingénierie

Mme CAMUEL Annie
1ère Vice-présidente
Conseillère départementale du canton d'Auneau

Mme GRONBöRG Ann
2e Vice-présidente
Maire de Mévoisins

Mme PETIT Jocelyne
3e Vice-présidente
Conseillère communautaire de la CdC des Portes Euréliennes d'Ile de France

Collège des Conseillers départementaux

M. BILLARD Joël
Canton de Châteaudun

Mme BOUTET-GELINEAU Emmanuelle
Canton de Lucé

M. BUISSON Hervé
Canton d'Illiers-Combray

M. LEMOINE Stéphane
Canton d'Auneau

M. MASSOT Bertrand
Canton de Lucé

Mme MINARD Christelle
Canton de Saint-Lubin-des Joncherets

M. PECQUENARD Francis
Canton d'Anet

Collège des communes

M. CERCEAU Jean-Michel
Maire de Saint-Victor-de-Buthon

M. GIRONDEAU Eric
Maire d'Authon-du-Perche

M. ROBERT Hugues
Maire de Loigny-la-Bataille

Collège des EPCI

M. BELLAMY Alain
Vice-Président de Chartres Métrople en charge de l'eau potable et de l'assainissement

M. DEBALLON Jean-Yves
Vice-Président du Grand Châteaudun en charge de l'eau et de l'assainissement

M. GIROUX Frédéric
Conseiller communautaire de l'Agglo du Pays de Dreux

L'ÉQUIPE AU 31 12 2022

Arrivés en 2022

Mathurin PALLU

Patrick M'PEMBÉLÉ

Arrivées en 2022

Isabelle BRÉANT

Anne GUILLAUME

Audrey HATTON

Tatiana ODILLARD

Techniciens assainissement
Brice ARBAUD
Etienne BAZIN
Sylvain BITOUZET
Joffrey DESCHODT 0,7
Mikaël FLEUREAU
Julien GILLOT
Delphine GOUBELY
Timothée JACQUINOT
Kilian LAGADEC
Andréa LOUAFA
Patrick M'PEMBÉLÉ
Mathurin PALLU
Vincent TARRAGON
Clément YNARD
Quentin HUGUET (apprenti)

Joffrey DESCHODT
Adjoint au chef de service 0,3

Sébastien DAVID
Chef du service assainissement

Aude BRANKA
Cheffe du service ADS

Instructrices ADS
Isabelle BRÉANT
Anne GUILLAUME
Audrey HATTON
Marceline PAILLET
Tatiana ODILLARD
Stéphanie SEVESTRE

Aurélie VERNAULT
Assistante technique

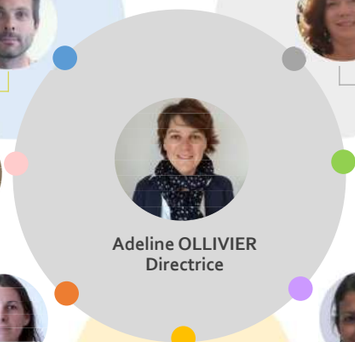

Adeline OLLIVIER
Directrice

Laurence PHILIPPON
Assistante de direction

Julie VIALLE
Adjointe au chef de service 0,45
Chargée de mission 0,45

Karima BENYAHIA
Juriste

Guy-Luc SIMON (Arrivé en 2022)
Chef du service aménagement

Jean-Luc PAVLECIC (Arrivé en 2022)
Technicien voirie

La mission de rédaction des actes en la forme administrative liés au foncier est assurée par le service foncier du Conseil départemental.

La mission de conseil financier est assurée par la Direction des finances du Conseil départemental.

La mission voirie est assurée en collaboration avec les AD2I.

LES MISSIONS

Eure-et-Loir Ingénierie

ASSAINISSEMENT

Les missions assainissement de l'Agence s'articulent autour de deux domaines d'activité : **l'assainissement collectif (AC)** et **l'assainissement non collectif (ANC).**

Pour chacun d'entre eux, Eure-et-Loir Ingénierie (ELI), via le **service assainissement**, apporte, en toute **indépendance**, aux collectivités adhérentes, une **assistance technique**, du **conseil** appuyé, une **veille réglementaire** et un **accompagnement** dans l'exercice et la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires.

POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, LES MISSIONS PRINCIPALES

- Différents types de visite sur sites ;
- Assistance technique ;
- Formationauxélusetauxexploitantsdesstationsd'épuration;
- Contrôle de branchement au réseau d'assainissement collectif lors d'une vente immobilière.

POUR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, LES MISSIONS PRINCIPALES

- Contrôle de conception des projets ;
- Contrôle de bonne exécution ;
- Diagnostic dans le cas d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien ;
- Aide au SPANC.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

Le Maire demeure l'autorité compétente pour signer les actes d'urbanisme, les communes constituent l'unique interlocuteur des pétitionnaires.

Le service ingénierie aux communes instruit **les demandes d'autorisations d'urbanisme** pour le compte des communes adhérentes après transmission des dossiers par la commune.

A cet effet, il consulte les différents services si besoin et vérifie la conformité de la demande avec le règlement d'urbanisme en vigueur. Puis, il transmet à la commune une proposition de décision.

Le service assure également **une veille juridique** et informe les communes des évolutions réglementaires.

- **L'option contrôle de chantier et constatation des infractions** par un agent assermenté est proposée : elle consiste à vérifier sur place et à constater le cas échéant les constructions réalisées sans demande d'autorisation ou en infraction à l'autorisation.

QUELS ACTES INSTRUISONS-NOUS ?

Nous proposons aux communes **d'instruire pour leur compte** les actes suivants : Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb), Déclaration préalable, Permis de construire, Permis de démolir et Permis d'aménager.

VOIRIE

ELI ASSURE POUR LES COMMUNES LES MISSIONS SUIVANTES :

- **Conseil technique**.
- **Assistance à maîtrise d'ouvrage** pour des groupements de commandes de travaux avec une limite de 60 000 € HT pour chaque commune.
- **Suivi de travaux (ST)** pour des projets de 10 000 € HT maximum pour une consultation par la commune seule et jusqu'à 60 000 € HT dans le cadre d'un groupement de commandes.
- **Maîtrise d'œuvre (MOE)** pour les opérations inférieures à 90 000 € HT.
- **Assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO)** :
  - pour des projets entre 60 000 € HT et 115 000 € HT,
  - pour des groupements de commandes de travaux avec une limite de 60 000 € HT pour chaque commune.

  Nous offrons le droit à une convention de chaque type (ST, MOE, AMO) par an et par adhérent.

- **Diagnostic des voies :** détermination des caractéristiques des voies et des accotements, état de la voie et hiérarchisation, proposition technique de remise en état et enveloppe financière des travaux.

POUR LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, LA MISSION ASSURÉE EST :

- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour des projets inférieurs à 230 000 € HT. Le principe d'une convention par an et par adhérent est également de rigueur.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE CONSEIL FINANCIER

MISSION CONSEIL FINANCIER

Cette mission est réservée aux communes adhérentes à Eure-et-Loir Ingénierie et comptant moins de 1 500 habitants.

Cette **assistance** permet à ELI d'apporter à ces communes adhérentes **une expertise financière** notamment pour la construction budgétaire d'un **projet** ou du budget communal : recherche d'un financeur, élaboration d'un plan de financement, analyse prospective…

MISSION ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Depuis juillet 2019, cette mission apporte aux collectivités, une assistance juridique et administrative dans divers domaines liés à leur gestion quotidienne.

Cette assistance vise à apporter aux élus du conseil et une aide à la décision ; une assistance à la mise en œuvre des procédures et à la rédaction d'actes, dans un cadre juridique sécurisé.

Cette mission recouvre :

- **Du conseil juridique**
- **Une assistance en matière de commande publique**
- **La rédaction d'actes en la forme administrative liés au foncier**

L'ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif

Clément YNARD qui était technicien en charge des contrôles de bon fonctionnement des ANC sur la CdC Cœur de Beauce, a remplacé Martin THIOLLIERE sur le poste de technicien assainissement, au 1er avril. Il a été remplacé par Patrick M'PEMBÉLÉ à compter du 1er juin. Mathurin PALLU est arrivé le 2 novembre pour renforcer la mission de contrôle de bon fonctionnement des ANC sur la CdC Cœur de Beauce. Sébastien GODFROY a bénéficié d'une mobilité interne à compter du 2 novembre.

Carte des secteurs d'activité des techniciens au 1er décembre 2022

529
Dossiers instruits
(procédures d'urbanisme et réhabilitations)

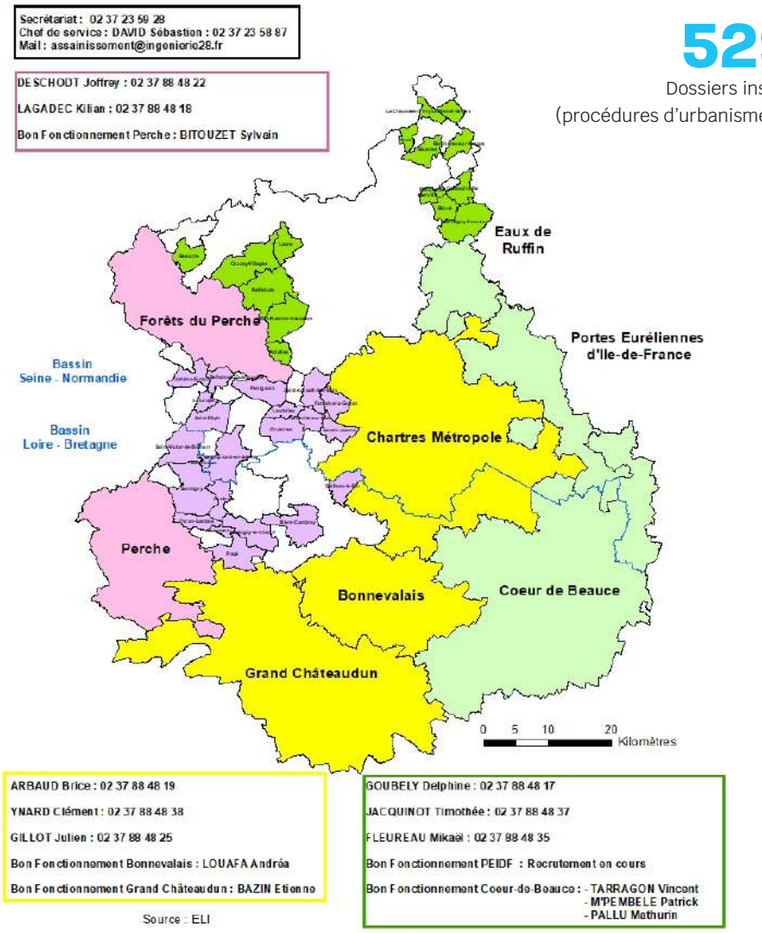

Après 2 années de forte hausse, le nombre de dossiers est proche de celui de 2019 et donc en baisse par rapport à 2021 (-28 %). La part des permis de construire a légèrement diminué (29% contre 35% en 2021) mais les dossiers les plus nombreux restent les réhabilitations (49%). La proportion de réhabilitation suite à l'acquisition d'une habitation possédant une installation d'ANC non conforme est toujours en augmentation (45% contre 40% en 2021). Les 55% restant correspondent à des réhabilitations volontaires car il n'y a plus de réhabilitations organisées par un SPANC.

	PA	DP aménagement	CU	PC	DP travaux	Réhabilitation	Stationnement de caravane
Favorable	1	0	44	153	29	216	1
Défavorable	1	1	17	12	7	52	0
En attente	0	0	0	7	3	20	0

Répartition géographique des dossiers par SPANC 2022

Hors diagnostics des ANC, 2 SPANC (Grand Châteaudun, Cœur de Beauce) représentent 45% des dossiers instruits.
A noter, les SPANC du Perche et de Chartres Métropole représentent chacun 15% des dossiers instruits (identique par rapport à 2021).

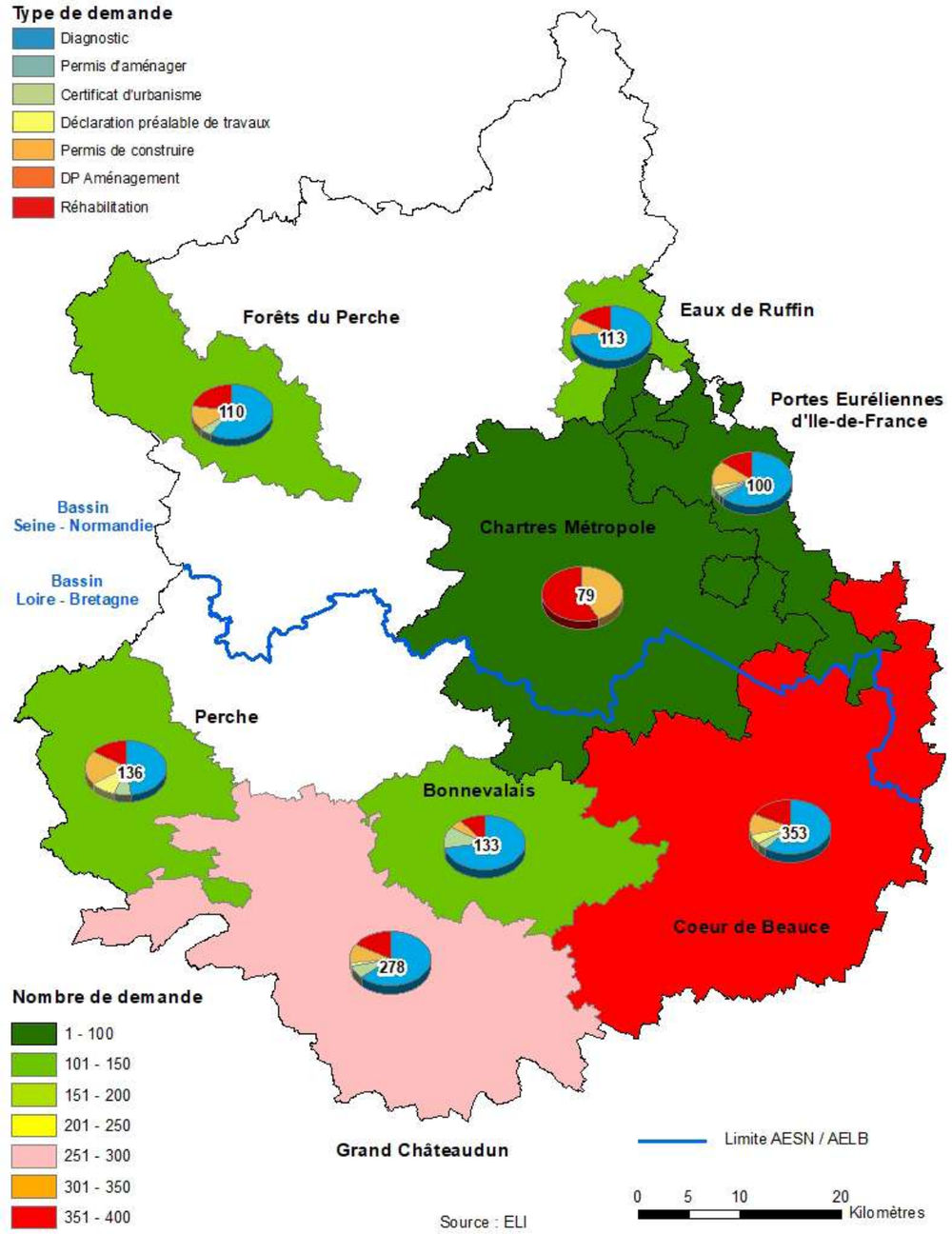

LES DIFFÉRENTES FILIÈRES CONTRÔLÉES

313

Filières contrôlées
(+5% par rapport à 2021)

Il s'agit des filières qui ont fait l'objet d'une ou plusieurs visites des techniciens, avant recouvrement, et qui ont été classées soit conformes, non conformes ou dans l'attente d'un nouveau contrôle.

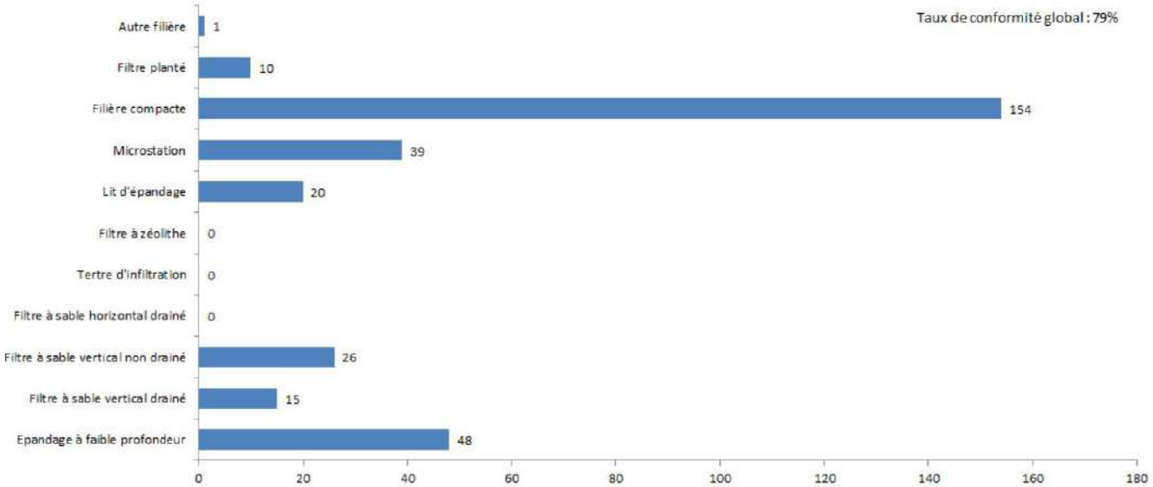

Les diagnostics dans le cadre des ventes immobilières

843

Diagnostics dans le cadre
des ventes immobilières

- 13%

Baisse du nombre de rapports
envoyés par rapport à 2021

Les installations diagnostiquées sont classées, conformément à la réglementation, en 4 cas :

- *Cas n°1 : installation inexistante, travaux dans les meilleurs délais.*
- *Cas n°2 a/b et Cas 2 c: installation non conforme, travaux sous 1 an après l'acquisition.*
- *Cas n°3 : installation présentant des défauts d'entretien ou une usure : recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation, sans délai de réalisation.*
- *Cas n°4 : installation ayant fait l'objet d'une conformité, en bon état de fonctionnement et bien entretenue.*

Après plusieurs années de hausse, le nombre de diagnostics dans le cadre des ventes est en légère baisse mais reste toujours important (similaire à 2020). Cette baisse peut s'expliquer d'une part par un tassement du marché immobilier et d'autre part par le nombre important de contrôles de bon fonctionnement réalisés sur le département, lesquels sont valables trois an pour une vente.

Le délai moyen d'instruction a encore diminué (17 jours contre 19 jours en 2021) et se rapproche de l'objectif d'un délai maximum de 14 jours.

	Rapports	Cas N°1	Cas N° 2 a/b	Cas N°2 c	Cas N°3	Cas N°4
C.C. Bonnevalais	101	26	7	47	18	3
C.C. Grand Châteaudun	193	37	15	100	38	3
C.C. Perche	64	17	6	24	13	4
C.C. Coeur de Beauce	236	46	15	109	58	8
C.C. Portes Euréliennes d'Ile de France	80	15	0	41	21	3
C.C. Forêts du Perche	73	16	2	36	15	4
Eaux de Ruffin	96	9	6	58	17	6
TOTAL	**843**	**166**	**51**	**415**	**180**	**31**

Les contrôles périodiques de bon fonctionnement et d'entretien

2 210

rapports transmis aux SPANC

	Rapports	Cas N°1	Cas N° 2 a/b	Cas N°2 c	Cas N°3	Cas N°4
C.C. Bonnevalais	358	27	10	223	87	11
C.C. Grand Châteaudun	533	86	54	299	86	8
C.C. Perche	597	87	10	313	167	20
C.C. Portes Euréliennes d'Ile de France	17	3	1	2	11	0
C.C. Coeur de Beauce	704	59	94	393	149	9
C.C. Forêts du Perche	1	0	0	0	0	1
TOTAL	**2 210**	**262**	**169**	**1 230**	**500**	**49**

En 2022, 5 SPANC bénéficiaient de cette mission. 6 techniciens étaient affectés à ces contrôles (1 par SPANC sauf 2 pour Cœur de Beauce, nombre d'installations important). L'arrêt et la mobilité d'un agent explique que l'activité a été très faible sur le territoire des Portes Euréliennes d'Ile de France. Le seul dossier validé pour la CdC Forêts du Perche correspond à un contrôle réalisé en 2021.

Patrick HOUVET
Président des Eaux de Ruffin

« Avant le regroupement de nos Syndicats, Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) intervenait déjà sur les territoires.

Depuis ce rapprochement en janvier 2019, la collaboration s'intensifie avec les contrôles dans le cadre des diagnostics lors de ventes immobilières sur 14 communes du Syndicat.

Compte tenu des compétences d'ELI et de notre totale satisfaction dans ce partenariat, nous sommes dans l'étude pour compléter leurs interventions et mettre en place le contrôle de bon fonctionnement sur l'assainissement non collectif. »

L'ASSAINISSEMENT

Assainissement collectif

Carte des niveaux de traitement des STEU d'Eure-et-Loir suivies par ELI au 31 12 2022

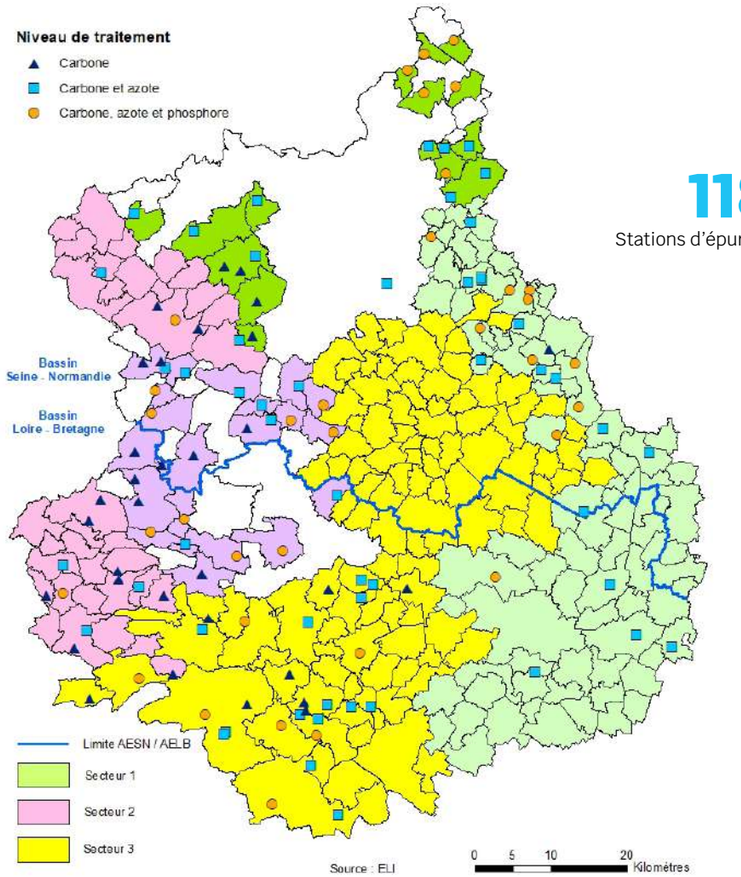

118
Stations d'épuration suivies

Les différents types de visites

La visite légère comprend des prélèvements instantanés d'échantillons sur les effluents bruts et traités, ainsi que, dans certains cas, sur les boues activées.

232 visites légères

Capacité nominale en EH	≤200 EH	>200 et ≤500 EH (anciennes, non réhabilitées ou non équipées)	>200 et ≤500 EH (nouvelles, réhabilitées ou équipées)	>500 et ≤1000 EH	>1000 et <2000 EH	≥2000 EH
Fréquence de visites légères	2 / an	2 / an	2 à 3 / an (en fonction du nombre de bilans 24h)	2 / an	1 / an	2 / an

ELI s'engage à réaliser pour le compte des collectivités adhérentes et non affermées l'ensemble des bilans d'autosurveillance imposés par la réglementation pour les stations d'une capacité allant jusqu'à 1999 EH.

57 bilans 24h réglementaires pour les stations inférieures à 2000 EH

Capacité nominale en EH	20 à 200 EH	>200 et ≤500 EH (anciennes, non réhabilitées ou non équipées)	>200 et ≤500 EH (nouvelles, réhabilitées ou équipées)	>500 et ≤1000 EH	>1000 et <2000 EH
Fréquence des bilans 24h	0 / an	0 / an	1 bilan / 2 ans	1 / an	2 / an

Vérification annuelle du dispositif d'autosurveillance :

- pour les stations inférieures à 2000 EH : 2 (pour les nouvelles stations ou stations réhabilitées ou nouveaux équipements métrologiques),
- pour les stations supérieures à 2000 EH : 23 (article 21 de l'arrêté du 21 juillet 2015).

100%
Pourcentage des missions réglementaires réalisées par rapport au planning prévisionnel

Autres missions :

- Participation à différentes réunions pour l'accompagnement technique des communes dans leurs projets notamment, en 2022 :
  - Schéma directeur d'assainissement : La Loupe, CdC Forêts du Perche (La Ferté-Vidame/Lamblore), Portes Euréliennes d'Ile de France, Boutigny-Prouais, CdC Grand Châteaudun,
  - Convention de déversement : Orgères-en-Beauce,
  - Projet de création d'une nouvelle station : CdC Grand Châteaudun (Courtalain/St Pellerin), Portes Euréliennes d'Ile de France (Auneau/Gué-de-Longroy/Ymeray/Levainville), CdC Perche (hameau de Ozée),
  - Suivi de stations (filière boue, dysfonctionnement…) : Villiers-le-Morhier (Gobienne), Saint-Piat/Mévoisins, Ymeray, Marchezais.
- Aide à la rédaction du cahier de vie : Orgères-en-Beauce, Fresnay-l'Évêque, Saint-Eliph, Le Gault-Saint-Denis, La Ferté -Vidame, Goussainville, Marchezais, Saint-Maixme Hauterive, Berchères-sur-Vesgre, Ouarville, Frazé, Argenvilliers, Brunelles, Coudreceau, Luigny, Montlandon.
- Aide à l'équipement et au suivi des points d'autosurveillance A1, A2 et A5 : Senonches, La Loupe, Fontaine-la-Guyon, Cloyes -sur-le-Loir.
- Aide à la rédaction ou à la mise à jour des manuels d'autosurveillance : Janville, Saint-Piat, Anet, Rouvres, Illiers-Combray, Châteaudun, Bonneval, Brou
- Aide à la rédaction de 59 bilans annuels de fonctionnement pour les stations en régie.
- Transmission au format SANDRE des résultats des bilans pour les stations inférieures à 2000 EH.

« ELI est notre partenaire pour les contrôles d'assainissement collectif sur la commune de Pontgouin depuis 2022.

La compétence des agents, la qualité du service et la précision des rapports ainsi que les conseils nous donnent entière satisfaction. ELI assure aussi le contrôle de la station d'épuration de la commune.

La qualité du service rendu est conforme à nos attentes. »

Jean-Claude FRIESSE
Maire de Pontgouin

Contrôle du branchement au réseau d'assainissement lors d'une vente immobilière

Suite à un bilan positif de l'expérimentation de cette mission et compte tenu de la demande de certaines collectivités, cette mission a été créée lors du Conseil d'administration du 13 juin 2022. Elle a débuté au 1er juillet. En 2022, 4 collectivités ont délibéré et signé une convention de 4 ans avec ELI.

	Nombre de dossiers instruits	Dont contre-visite	Dont dossiers avec plusieurs immeubles
Illiers-Combray	45	4	7
Pontgouin	4	0	0
Chassant	1	0	0
Ouarville	0	0	0
TOTAL	**50**	**4**	**7**

Bien que non rendu obligatoire par la réglementation nationale (contrairement à l'assainissement non collectif), de plus en plus de collectivités instaurent ce contrôle sur leur territoire et l'inscrivent dans leur règlement de service car elles sont sollicitées par les notaires ou les agences immobilières. Afin de sécuriser leur avis, une visite sur site s'avère nécessaire. ELI peut dorénavant accompagner les collectivités qui le souhaitent dans cette mission dès lors qu'elles sont adhérentes à l'une des missions d'ELI.
Pour information, les tarifs votés et facturés à la collectivité sont les suivants :

- 1ère visite diagnostic : 145 € HT pour un immeuble vendu.

En cas de vente de plusieurs immeubles, le tarif est fonction du nombre d'immeubles à contrôler :

- Le 1er immeuble : 145 € HT,
- Chaque immeuble supplémentaire sera facturé 70 € HT,
- Contre-visite (2ème visite) pour vérification des travaux de mise en conformité réalisés avant la vente : 70 € HT par immeuble contrôlé non conforme.

La formation des élus et des agents en charge de l'assainissement

Afin de poursuivre ce qui avait été débuté au 4ème trimestre 2021, ELI a renouvelé le partenariat avec IDEALCO afin de proposer, sans coût supplémentaire, des formations à distance, durant toute l'année 2022. 16 formations ont été sélectionnées et proposées à l'ensemble des collectivités bénéficiant des missions d'assainissement (collectif et non collectif). Elles s'adressaient aux agents et aux élus en charge de cette thématique.

Titre de la formation	Inscrits
Déconnecter les eaux pluviales des cours d'école : de l'intérêt pédagogique à la réalisation	2
Un budget SPANC à l'équilibre : mythe ou objectif tangible ?	2
FAQ : gestion des impayés et application des pénalités en ANC	3
Gestion des eaux usées non domestiques et industrielles en ANC	3
Délégation des compétences Eau et Assainissement : qu'en est-il 2 ans après ?	3
Améliorer le taux de collecte et la performance des systèmes d'épuration	4
Valoriser les métiers et les missions du SPANC	1
Convention d'objectifs et de moyens : l'écrire c'est bien, la faire vivre, c'est mieux !	1
Enquête sur l'activité des SPANC : quels apprentissages ?	1
Comment financer la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ?	3
Créer des îlots de fraîcheur dans les cours d'écoles : l'exemple de Bordeaux	1
La gestion de l'ANC sur les terrains d'accueil des gens du voyage	1
Retours d'expérience sur l'annualisation de la redevance en ANC	1
La STEP de demain : d'une installation de traitement à une usine de production	4
Comment passer d'un réseau unitaire à un réseau séparatif ?	3
Conventions de servitude & réseaux d'eau : mode d'emploi	2

Cela a représenté 35 inscriptions mais seulement de 15 personnes différentes (11 agents et 4 élus). De plus, le nombre de participants a été inférieur au nombre d'inscrits. Malgré l'accès au « replay » pour l'ensemble des inscrits (participants et excusés), cette prestation complémentaire n'a pas été consommée. Le bilan de ce partenariat sera présenté au Conseil d'administration en février 2023 afin de statuer sur la poursuite ou l'arrêt de cette prestation.

INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2022, Eure-et-Loir Ingénierie a assuré l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 97 communes. Ces communes sont réparties en 2 secteurs gérés par 6 instructrices afin de fluidifier la charge de travail et d'assurer la continuité de service. Suite au départ d'une instructrice fin 2021 et de 2 instructrices en 2022, l'équipe a été renouvelée avec l'arrivée d'une instructrice en février, une instructrice en juin et enfin une instructrice en décembre. De plus, pour faire face à la forte activité, une instructrice est arrivée en renfort pour 1 an en septembre.

« Depuis la création de la commune de Cloyes-Les-Trois-Rivières, regroupant 9 communes historiques, nous adhérons au service pour l'instruction de certaines demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et certificat d'urbanisme opérationnel). Les agents d'Eure-et-Loir Ingénierie sont ainsi à nos côtés pour apporter leur expertise, leur conseil sur les démarches utiles en matière d'urbanisme et leur savoir-faire pour nous proposer les arrêtés d'urbanisme conformes à la réglementation ».

Didier RENVOISE
Maire de Cloyes-Les-Trois-Rivières

1 830

dossiers reçus en 2022

Evolution du nombre de dossiers instruits

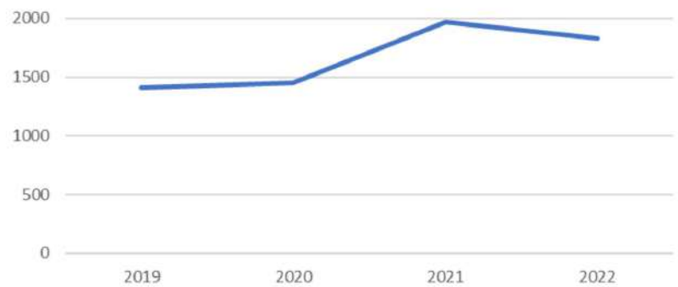

Nombre de dossiers par type d'autorisations

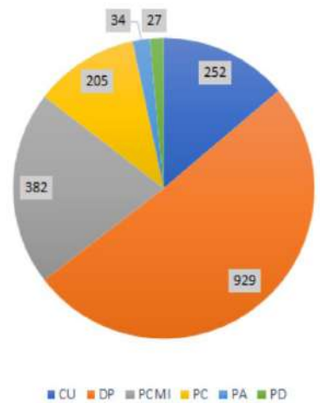

Le nombre de dossiers déposés a très peu baissé en 2022, la charge de travail est donc restée importante et certaines déclarations préalables n'ont pu être instruites dans les délais.

La facturation de ce service est notamment effectuée en fonction des ratios suivants :

- (PCMI) permis de construire maison individuelle : 1 PC
- (PC) permis de construire : 1,7 PC
- (PA) permis d'aménager : 1,8 PC
- (PD) permis de démolir : 0,4 PC
- (DP) déclaration préalable : 0,65 PC
- (CU) certificat d'urbanisme : 0,5 PC

En 2022, 4 formations à l'attention des agents des communes sur le logiciel cart@ds ont pu avoir lieu. 15 secrétaires de mairie ont participé à ces journées.

Une réunion d'information sur le thème de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme a été dispensée en 6 séances, le 27 septembre, et les 4, 6, 11, 13 et 18 octobre. Les objectifs étaient de former les secrétaires de mairie sur la dématérialisation des autorisations d'urbanisme, les nouveautés du logiciel ainsi que sur la réforme de la taxe d'aménagement entrée en vigueur le 1er septembre 2022. Au total, 83 personnes ont participé à ces réunions.

Le service participe aux réunions du club ADS organisées par les services de la DDT. Ces rencontres permettent d'échanger sur des cas particuliers et sur l'évolution de la règlementation.

Instruction des autorisations d'urbanisme
Carte des secteurs 2022

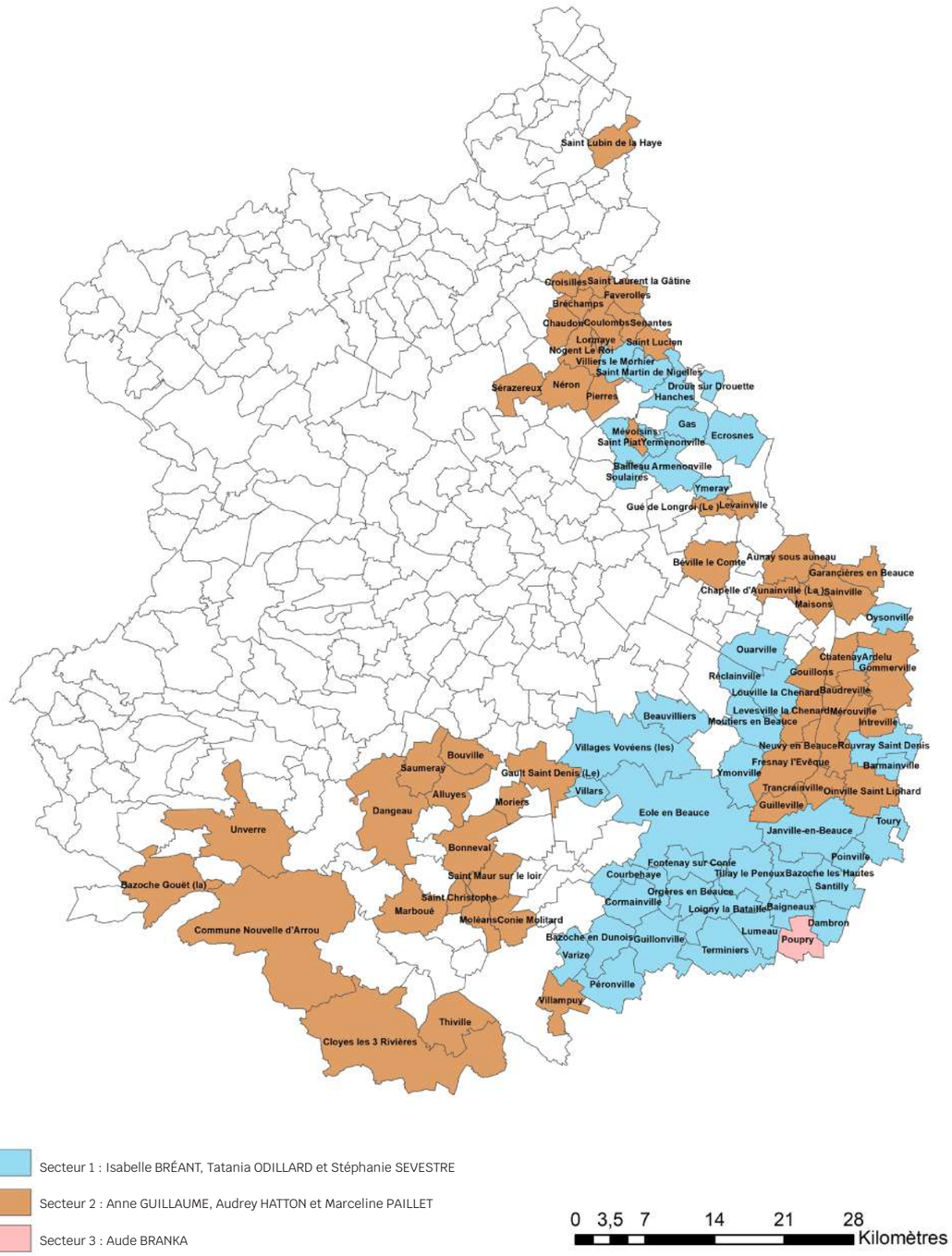

Secteur 1 : Isabelle BRÉANT, Tatania ODILLARD et Stéphanie SEVESTRE

Secteur 2 : Anne GUILLAUME, Audrey HATTON et Marceline PAILLET

Secteur 3 : Aude BRANKA

0 3,5 7 14 21 28 Kilomètres

VOIRIE

En 2022, 240 communes étaient adhérentes à la mission voirie, soit 12 communes de plus qu'en 2021. Cette année a été une année de transition au niveau organisationnel. En effet, depuis sa création cette mission était assurée sur le volet technique par les agents des 5 AD2I (Agences Départementales d'Ingénierie et d'Infrastructure) mises à disposition par le Conseil départemental d'Eure-et-Loir. A compter du 8 août 2022, le service aménagement, nouvellement créé au sein d'Eure-et-Loir Ingénierie a repris progressivement le relais sur le volet technique.

Présentation du service :

- 1 chef de service : Guy-Luc SIMON
- 1 adjointe au chef de service : Julie VIALLE
- 1 assistante : Aurélie VERNAULT
- 1 technicien voirie : Jean-Luc PAVLECIC (un deuxième poste de technicien voirie sera à pourvoir dès début 2023)
- 1 chargé d'opération à pourvoir

51 conventions demandées en 2022 dont 17 dossiers suivi de travaux, 33 dossiers de maîtrise d'œuvre (MOE) et 1 dossier d'AMO.

Répartition trimestrielle des sollicitations

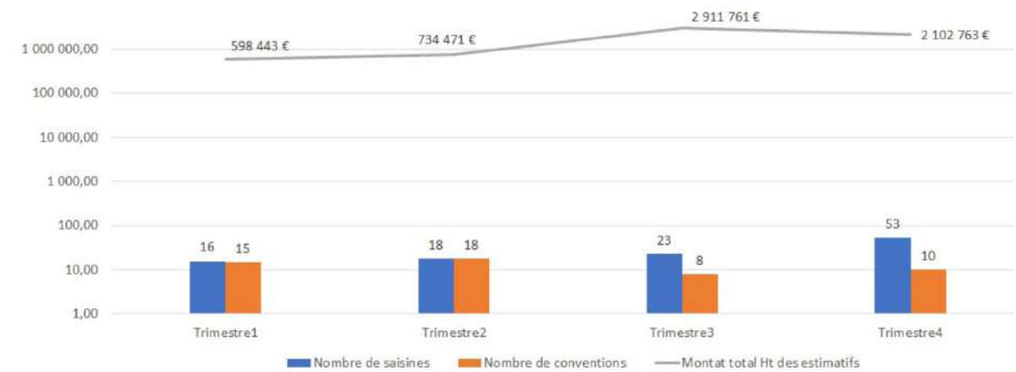

A noter que la répartition des sollicitations est fortement dépendante du calendrier FDI.

Une nouvelle prestation : le diagnostic des voies

Depuis le 1er janvier 2022, la prestation de diagnostic des voies est ouverte à toutes les communes. Cette étude patrimoniale est un outil d'aide à la décision des élus. Elle permet de connaître les caractéristiques de son réseau routier et des accotements, son état et les techniques à mettre en œuvre pour une réhabilitation. Un diagnostic a été réalisé pour la commune de Saint-Piat, 5,2 km ont été diagnostiqués.

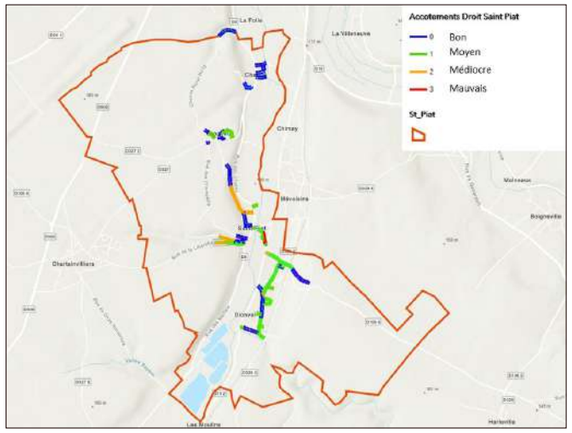

Philippe GAUCHERON
Maire de Varize

« Je suis très satisfait du travail accompli avec l'ensemble des collaborateurs d'Eure-et-Loir Ingénierie. La commune de Varize a mené un long et lourd dossier d'aménagements routiers dans la traversée du centre bourg avec des risques accidentogènes très élevés. Ensemble, les travaux ainsi définis sont parfaitement réalisés avec une maitrise parfaite des dépenses. Le résultat de ces travaux satisfait pleinement à nos objectifs de protection de la population de tous âges. Nous avons également mis en place et sécurisé des emplacements de stationnement bien utile à la vie du centre bourg et de notre nouveau commerce. Je recommande avec beaucoup de sincérité le professionnalisme de l'équipe à l'attention de mes collègues élus. »

Commune de Varize

Voirie
Communes adhérentes en 2022

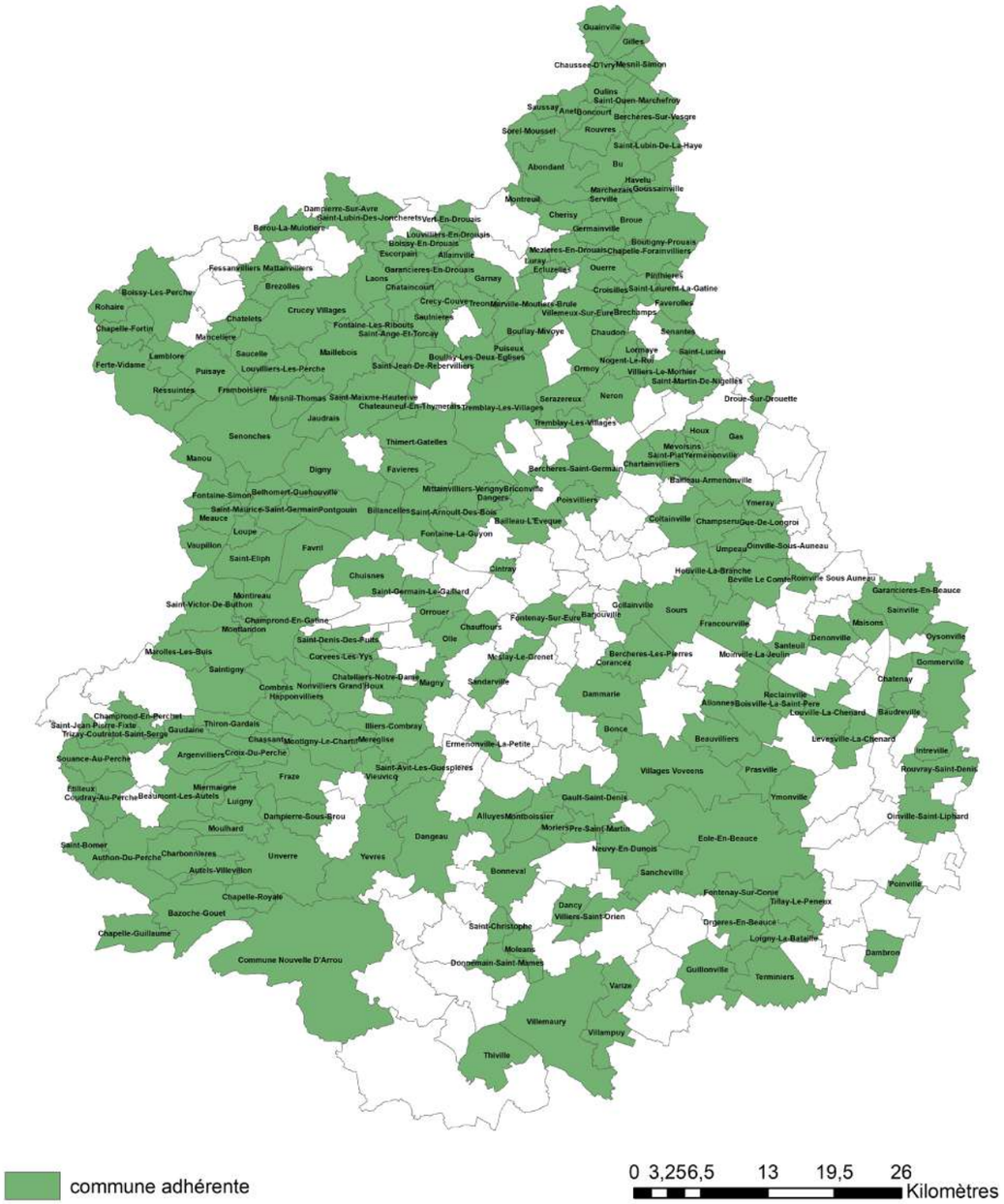

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Cette mission apporte aux collectivités, notamment les plus rurales, une assistance juridique et administrative dans les divers domaines liés à leur gestion quotidienne. Cette assistance vise à apporter aux élus du conseil une aide à la décision, une assistance à la mise en œuvre des procédures et la rédaction d'actes, dans un cadre juridique sécurisé.

Cette mission recouvre :

DU CONSEIL JURIDIQUE :

Les collectivités peuvent solliciter la juriste d'ELI autant que de besoin pour toutes questions liées à la gestion locale. Pour bénéficier d'une expertise juridique de qualité, la juriste d'ELI peut prendre appui sur les compétences des experts de notre prestataire WEKA (plateforme juridique et opérationnelle proposant des fiches d'action et outils personnalisables) pour vous apporter des réponses précises, concrètes et rapides.

UNE ASSISTANCE EN MATIÈRE DE COMMANDE PUBLIQUE QUI COMPREND :

- **du conseil en marché public** autant que de besoin (interprétation de la réglementation, de la jurisprudence, choix des procédures, relecture des pièces de marchés publics, transmission de modèles etc),
- **un accompagnement à la rédaction des pièces administratives de 2 marchés (travaux, FCS)/an/collectivité en procédure adaptée**. La juriste d'ELI vous accompagne dans les différentes phases du marché (de la préparation/passation du marché, au suivi de la procédure de la consultation ainsi qu'au suivi de l'exécution administrative du marché).

LA RÉDACTION D'ACTES EN LA FORME ADMINISTRATIVE LIÉS AU FONCIER DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- Acquisition de terrain par les collectivités dans la limite de 50 000 €,
- Vente entre collectivités (sans seuil),
- Transfert de biens entre anciens(nes) EPCI/communes aux nouveaux(elles) EPCI/ communes nouvelles,
- Aliénation de chemins ruraux,
- Régularisation de parcelles dans le domaine privé au profit du domaine public dans le cadre notamment de la mise en œuvre de plan d'alignement,
- Convention de servitudes (de passage, d'écoulement d'eau, etc).

Fin 2022, 40 communes étaient adhérentes à cette mission et de nombreux contacts ont été pris avec des collectivités intéressées.

En 2022, les sollicitations d'assistance juridique et administrative, en hausse par rapport à 2021, se décomposent de la manière suivante :

- **Concernant la rédaction des actes en la forme administrative liés au foncier :**
  31 actes ont été traités, notamment 22 acquisitions de parcelles, 5 aliénations de chemins, 3 actes de transfert entre collectivités et une régularisation de parcelle. 2 dossiers n'ont pu aboutir en raison d'un problème de propriété et demeurent donc bloqués.

- **Concernant le conseil juridique :**
  50 demandes de renseignements et questions juridiques ont été formulées. Des avis ou des notes juridiques ont pu être établis pour expliquer la règlementation, la jurisprudence et des procédures, un accompagnement à la rédaction d'actes a également pu être apporté. Les sollicitations portaient essentiellement sur les pouvoirs de police du maire, sur la gestion domaniale, les contrats et les conventions et autres thématiques juridiques …

  A titre d'exemples, une assistance juridique a été réalisée dans les domaines suivants : procédure et modèle de PV d'infraction au droit de l'urbanisme, convention de rétrocession à la commune d'équipements/voirie d'un lotissement privé, distance d'implantation des constructions, refus de raccordement des constructions illégales aux réseaux, empiètement sur le domaine public, des questions relatives à la lutte contre l'incendie, procédure de déclaration de maison en état d'abandon manifeste, procédure de mise en sécurité, modalités de transfert de la taxe d'aménagement aux EPCI, avis sur le règlement de service en assainissement, validité d'un bail dérogatoire non signé par le preneur, résiliation d'un bail à usage d'habitation, litige sur la qualification d'un mur séparant une propriété privée et le domaine privé de la commune : mur de soutènement, modèles d'arrêté d'alignement, avis sur des délibérations, conventions…

- **Concernant la commande publique :**
  35 demandes de conseil en commande publique et d'accompagnements à la rédaction de dossiers de consultation ont pu être réalisés en 2022 (rédaction de DCE en voirie, restauration scolaire, réfection de toiture de l'Eglise, remplacement des menuiseries, travaux de démolition), vérification des pièces administratives du marché, établissement des conventions de groupements de commandes, conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage, convention d'occupation du domaine public/privé de la commune, procédure de déclaration sans suite, avis sur les demandes de communication des documents par les candidats évincés, communication de modèles de rapport d'analyse, modèles de lettres de rejet, lettres de consultation, avenants et questions diverses sur les procédures.

En 2023, il est envisagé de poursuivre la promotion de cette mission auprès des communes/EPCI.

« Adhérent à l'assistance juridique et administrative depuis 2021, nous avons eu l'occasion de faire appel à ce service à diverses reprises, notamment pour des régularisations de parcelles dans le domaine privé, au profit du domaine public ou des problématiques de raccordement aux réseaux pour des habitations sur des terrains non constructibles. Nous avons pu à chaque fois obtenir des éléments de réponses à nos interrogations dans un délai tout à fait satisfaisant. Cette assistance est une aide importante compte tenu des différentes situations auxquelles une collectivité peut être confrontée et de la complexité des textes juridiques. »

Nicolas DORKELD
Maire de Néron

Assistance administrative et juridique
Collectivités adhérentes en 2022

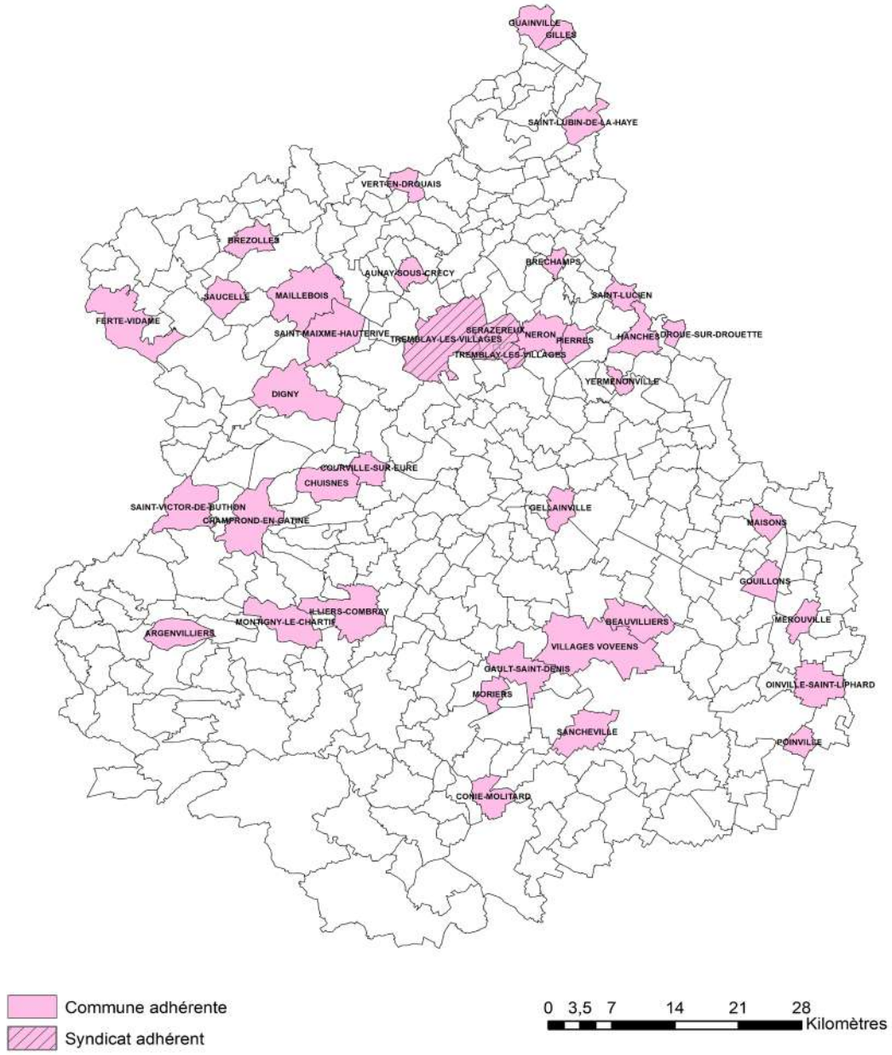

L'EXPÉRIMENTATION «DELÉGUÉ A LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)»

Mise en œuvre d'une mission expérimentale d'un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé

En 2022, ELI a mené une expérimentation relative à une mission « Délégué à la Protection des Données (DPD) mutualisé », auprès d'un panel d'une dizaine de collectivités volontaires de différentes strates de population ayant manifesté leur intérêt pour la mission lors d'une enquête réalisée par ELI en début d'année 2022.

Un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) a été retenu pour accompagner ELI dans la mise en œuvre de l'expérimentation. Ainsi ELI a pu bénéficier d'un appui méthodologique à travers des outils et un cadre juridique et organisationnel nécessaires pour lui permettre, par la suite, d'offrir aux collectivités intéressées, une mission de mise en conformité au RGPD, de manière autonome, en tant que DPD mutualisé.

L'expérimentation a débuté en juin 2022 pour une durée de 4 mois,

auprès des collectivités suivantes (y compris ELI) :

- Aunay-Sous-Auneau,
- Conie-Molitard,
- Digny,
- Fontenay-sur-Eure,
- Garancières-en-Drouais,
- Guainville,
- Illiers-Combray,
- Moléans,
- Montigny-le-Chartif,
- Saussay,
- Tremblay-les-Villages.

Chacune de ces collectivités a pu bénéficier :

- d'une sensibilisation aux enjeux du RGPD,
- d'une réunion de collecte en mairie pour réaliser l'inventaire des données personnelles traitées par la commune, suivie d'un compte rendu,
- d'une réunion de restitution pour présenter à la commune un bilan de l'inventaire et un plan d'actions avec des préconisations, à court et moyen termes pour se conformer au RGPD. Des solutions simples et accessibles ont pu être proposées aux communes, engendrant pour la plupart peu ou pas de frais.

Un registre de traitement a également été élaboré.

A la fin de l'expérimentation, un questionnaire a été transmis aux collectivités expérimentées pour évaluer leur degré de satisfaction.

L'expérimentation s'étant révélée concluante, par délibération du Conseil d'administration du 19 septembre 2022, il a été décidé de généraliser la mission de Délégué à la Protection des Données mutualisé sous réserve qu'un nombre suffisant de collectivités soit intéressé ou qu'un seuil de recettes prévisionnelles soit atteint.

A la date du conseil d'administration de novmebre 2022, un grand nombre de collectités euréliennes ont manifesté leur engagement de principe pour adhérer à la mission (57 communes, 13 syndicats et 2 Communautés de Communes).

Les conditions de mise en œuvre de la mission ayant été remplies, ELI s'applique désormais à l'organisation de cette mission (recrutements notamment).

GRILLE TARIFAIRE 2022

ASSAINISSEMENT

Assainissement non collectif :
1 € / habitant DGF de l'année N-1.

Diagnostic ANC réalisé dans le cadre d'une vente : 100 € HT

Contrôle périodique de bon fonctionnement des **systèmes ANC :** 79 € HT

Assainissement collectif : 0,60 € / habitant DGF de l'année N-1.

Plafond de la cotisation EPCI : 30 000 €

Pour un même adhérent en ANC+AC non-cumul des cotisations, prise en compte de la cotisation la plus élevée.

Contrôle de branchement AC réalisé dans le cadre d'une **vente :** 145 € HT

VOIRIE

Mission de base : cotisation pour les communes :
0,98 € / habitant DGF de l'année N-1.

AMO pour les communautés de communes :

- 1 000 € pour un coût prévisionnel de travaux inférieur à 115 000 € HT
- 1 500 € pour un coût prévisionnel de travaux supérieur de 115 001 € à 230 000 € HT

Diagnostic de voiries : 78 € HT/km, option « rendu cartographique » : 37,5 € HT/km.

URBANISME

- 1,20 € / habitant DGF
- 120 € / équivalent PC.

CONSEIL FINANCIER

0,10 % HT des recettes réelles de fonctionnement du dernier compte administratif voté de la collectivité sollicitant la mission.

ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Pour les communes : 0,80€ / habitant DGF.

Pour les EPCI :

- 3 000 € pour les EPCI de moins de 20 000 habitants
- 3 500 € pour les EPCI dont la population est comprise entre 20 000 et 40 000 habitants
- 4 500 € pour les EPCI de plus de 40 000 habitants
- 900 € pour les syndicats

NB : les adhésions sont indépendantes les unes des autres

BUDGET

Dépenses de fonctionnement

1 449 K€
de dépenses en 2022

Dépenses réelles en K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	153	124	110	132	129	150	139	109	141	174	250
Masse salariale	685	705	587	661	650	736	781	928	1 061	1 142	1 199
TOTAL	**838**	**829**	**697**	**793**	**779**	**886**	**920**	**1 037**	**1 202**	**1 316**	**1 449**

- Les charges à caractère général connaissent une augmentation de l'ordre de 76 000 € principalement imputable au recours à l'AMO pour l'expérimentation DPD mutualisé (+ 21 000 €), à l'évènement des 10 ans d'ELI (+ 13 000 €), au transfert de l'abonnement du logiciel ADS de la section d'investissement à la section de fonctionnement (+ 9 000 €), à l'augmentation des dépenses liées aux véhicules (+ 5 700 €) et à l'informatique (+ 18 000 €).
- En 2022, la masse salariale a connu une augmentation de 57 000 € en raison du recrutement de 3 nouveaux collaborateurs dont 2 suite à la mise en place du service aménagement dédié à la mission voirie. A noter que cette hausse est limitée car l'ensemble des recrutements a été réalisé au cours du second semestre.
- En fin d'année 2022, l'effectif de l'Agence est de 30 collaborateurs, représentant 29,3 ETP. L'ensemble des collaborateurs est mis à disposition par le Conseil départemental et ELI rembourse la totalité de la masse salariale. Sur les 30 collaborateurs d'ELI : 12 sont titulaires de la fonction publique, 3 sont en cours de titularisation (stagiaires), 2 sont contractuels en CDI, 12 sont contractuels en contrat à durée déterminée ou en contrat de projet et 1 est apprenti.
- L'activité de l'Agence est en fort développement grâce à la mise en place de nouvelles missions (contrôle de branchement à l'assainissement collectif dans le cadre des ventes, DPD mutualisé), à l'internalisation de la mission voirie mais également grâce à l'adhésion de nouvelles collectivités.

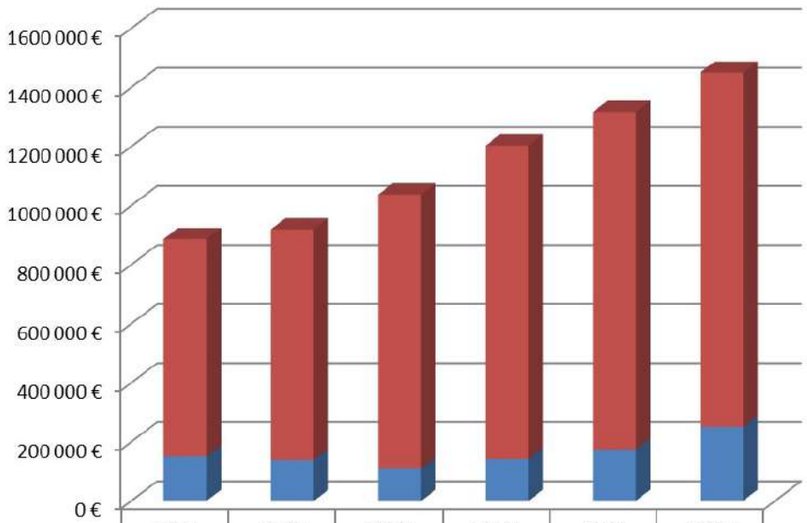

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les dépenses de personnel	736 009 €	780 786 €	928 201 €	1061 197 €	1142 910 €	1199 401 €
Les dépenses à caractère général	150 352 €	138 537 €	109 000 €	141 850 €	173 891 €	250 427 €

Recettes de fonctionnement

1 327 K€
de recettes en 2022

Recettes réelles en K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Cotisations	351	470	496	537	642	644	633	581	601	420	769
Prestations	0	0	35	38	55	80	90	146	191	290	305
Subventions (CD & Agences de l'eau	309	376	509	397	418	295	289	251	383	361	253
TOTAL	**660**	**1 155**	**1 040**	**972**	**1 115**	**1 019**	**1 012**	**978**	**1 175**	**1 071**	**1 327**

- En 2022, les recettes sont en hausse en raison principalement du dynamisme du marché immobilier qui a engendré un nombre important de dépôt d'autorisations d'urbanisme (+ 164 000 € de recettes par rapport à 2019) et également un nombre important de diagnostics ANC dans le cadre des ventes.
- Une croissance régulière des recettes de la mission voirie (+ 5 000 €) et de la mission d'assistance administrative (+ 7 500 €).
- Le point de vigilance concerne la baisse très importante du montant des subventions des Agences de l'Eau : (- 110 000 €), soit une subvention divisée par 2 entre 2021 et 2022. Cette baisse durable impactera les prochains budgets d'ELI.
- La hausse des recettes ne permet pas toutefois de couvrir les charges de l'Agence, d'où un déficit de fonctionnement à hauteur de 136 000 € sur l'année 2022.

En 2023, une réflexion sur les cotisations devra être engagée afin d'assurer l'équilibre financier de la structure et sa pérennité.

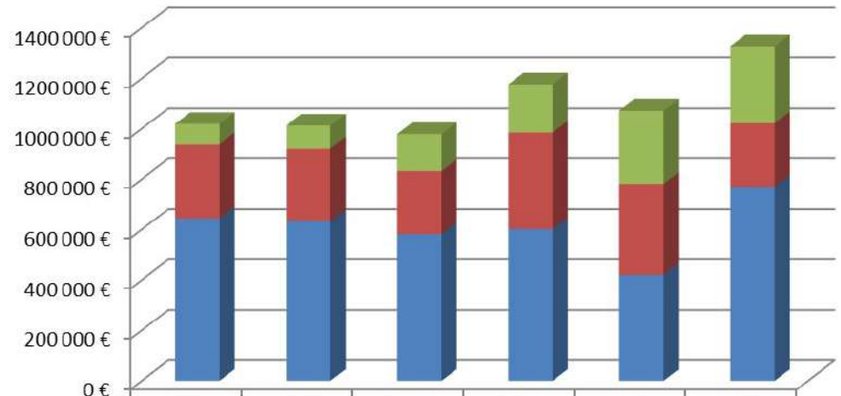

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Les prestations	80 150 €	90 328 €	146 256 €	191 302 €	289 933 €	305 057 €
Subventions et participations (AE & CD 28)	294 969 €	288 949 €	251 096 €	383 393 €	361 535 €	252 750 €
Cotisations	644 022 €	633 067 €	580 973 €	601 098 €	420 088 €	769 099 €

INFORMATION ET COMMUNICATION

Eure-et-Loir Ingénierie a fêté ses 10 ans en 2022. 2 évènements ont eu lieu.

10 ans d'ELI – 1er juillet 2022 à Thiron-Gardais

Le 1er juillet, l'ensemble des collaborateurs s'est retrouvé à Thiron-Gardais pour une journée de convivialité. Après un temps d'échange et de présentation des nouveaux arrivants, nous avons participé à des ateliers de cohésion animés par la Mission Innovation et Transformation du Conseil départemental et avons testé l'Escape Game de la Grange aux Dîmes. Cette journée ensoleillée fut placée sous le signe de la bonne humeur, de la convivialité et du partage. Elle fut appréciée de tous !

10 ans d'ELI – 11 octobre 2022 à Vernouillet

Le 11 octobre, l'ensemble des collectivités euréliennes a été convié à participer à une soirée organisée à l'Atelier à spectacle de Vernouillet. Ce fut l'occasion pour ELI de présenter (ou re-présenter) ses missions au sein de stands où du matériel et des maquettes permettaient de mieux expliciter nos interventions. Une table ronde en présence du Président et d'élus (Mme BERTHEAU, Maire de Poupry, Mme LORIN, Maire de Digny, M. DEBALLON, Vice-Président en charge de l'eau et de l'assainissement au Grand Châteaudun) a permis de mettre en lumière l'apport d'ELI dans le quotidien des collectivités. Enfin, l'ADOPTA est intervenue sur le sujet de la gestion intégrée des eaux pluviales dans les aménagements. La soirée s'est clôturée autour d'un cocktail dinatoire.

Les manifestations

PARTENARIATS AVEC LES AUTRES AGENCES TECHNIQUES DÉPARTEMENTALES

Les 22 et 23 juin, à LAVAL, Eure-et-Loir Ingénierie a participé aux rencontres annuelles des Directeurs des Agences Techniques Départementales. Ces rencontres permettent d'échanger sur les missions, sur l'actualité et de se constituer un réseau mobilisable pour toutes les questions inhérentes au fonctionnement d'une Agence technique (missions, statuts, budgets, ...).

Lors de ces journées, ont été abordés les sujets suivants : la place des ATD face à l'émergence de nouveaux acteurs de l'ingénierie locale et notamment de l'ANCT, une présentation par le CEREMA de la plateforme expertises-territoires.fr. Par ailleurs, une restitution des différents ateliers thématiques qui se sont tenus tout au long de l'année a été faite. ELI est intervenu en binôme avec l'ATD'Eau de la Mayenne sur les questions du transfert de compétences eau/assainissement aux communautés de communes.

Au-delà de ces rencontres nationales :

ELI a participé aux rencontres annuelles des juristes à Nîmes, les 9 et 10 juin 2022. Ces rencontres constituent un moment d'échanges et de réflexion sur les ATD et les problèmes juridiques rencontrés par les adhérents. Lors de ces journées des ateliers avec les thématiques suivantes ont été organisés :

- Projet photovoltaïque sur domaine communal,
- Commerces multi-services,
- Offre de santé et intervention des collectivités.

Le 9 juin 2022, ELI a piloté le groupe de travail assainissement qui a regroupé environ 25 personnes. Les sujets suivants ont été abordés :

- Les contrôles de branchement,
- Les points de vigilance des contrats d'exploitation d'assainissement ou d'eau potable,
- La composition des programmes de maitrise d'œuvre pour les stations d'épuration rurales (type FPR) ou les travaux de réseaux humides,
- La gestion des eaux pluviales.

Le 12 octobre 2022, ELI a participé à la rencontre des services urbanisme des ATD. Les thèmes abordés ont été le zéro artificialisation nette (ZAN), la délégation de l'instruction des autorisation d'urbanisme, la dématérialisation et la taxe d'aménagement majorée.

CONGRES DES MAIRES

Le 10 septembre 2022, ELI a participé au congrès des Maires à Châteaudun. ELI était présent aux côtés d'Eure-et-Loir Tourisme, du CAUE et de la SAEDEL sur le grand stand du Département afin de promouvoir ensemble l'ingénierie départementale.

Les outils d'information et de communication

LETTRE D'INFORMATION

En 2022, 5 newsletters ont été transmises aux collectivités adhérentes ainsi qu'aux représentants de l'assemblée générale. Ces newsletters ont pour objectif de vous transmettre de l'information et des actualités règlementaires concernant l'ensemble de nos missions.

SITE INTERNET

En 2022, la page d'Eure-et-Loir Ingénierie présente sur le site eurelien.fr a été mise à jour pour intégrer l'évolution des missions.

PERSPECTIVES 2023

En 2022, nous avons posé quelques nouvelles pierres à notre édifice qu'il faudra venir conforter en 2023.

En matière d'assainissement, nous avons proposé une nouvelle mission en matière de contrôle de branchement à l'assainissement collectif dans le cadre des ventes. En 2023, nous allons déployer cette nouvelle mission sur plusieurs territoires et notamment la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France. Toujours en assainissement, notre périmètre d'intervention va s'élargir puisque la Communauté de Communes du Pays Houdanais a souhaité construire un partenariat avec ELI en ANC.

L'expérimentation du DPD mutualisé a été un vrai succès en 2022 et le Conseil d'administration a décidé de proposer cette mission à L'ensemble des collectivités euréliennes. Ce sont près de 100 collectivités qui ont répondu présents. En 2023, il nous faudra recruter, Aller rencontrer les collectivités, mettre en place les registres de traitement, former et informer sur les obligations en matière de RGPD … Nous connaissons vos attentes et souhaitons être au rendez-vous !

Au second semestre 2022, la mission voirie a été confiée à des collaborateurs d'ELI. En 2023, nous devrons conforter et renforcer le service aménagement pour être au plus près de vos besoins.

Enfin, face au désengagement des Agences de l'eau sur nos missions auparavant soutenues, ELI va devoir requestionner son modèle économique et le coût de chacune de ses missions pour que dépenses puissent rimer avec recettes et que l'Agence ne soit pas en difficulté les prochaines années. Toutefois, nous savons que nous pouvons compter sur l'ensemble de nos collectivités adhérentes.

Adeline OLLIVIER,

Directrice d'Eure-et-Loir Ingénierie

NOTES

EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE
28028 CHARTRES CEDEX
Tél. : 02 37 23 59 28 - contact@ingenierie28.fr

EURE-ET-LOIR INGÉNIERIE